



REPUBLIQUE TUNISIENNE

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Et DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**Termes de Références
du
Fonds Compétitif d'Innovation pour soutenir
les Centres de Carrières et de Certification
des Compétences -4C-**

PAQ-PRICE

1

Juin 2017



SOMMAIRE

1. CONTEXTE
2. OBJECTIFS
3. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS
4. ELIGIBILITE DES ETABLISSEMENTS ET DES ACTIVITES
5. PROCESSUS DE SELECTION
6. EXECUTION DU PROGRAMME
7. APPEL A PROPOSITIONS : DOCUMENTATION ANNEXEE
8. CANDIDATURES : DOCUMENTS A REMETTRE AU MINISTERE
9. CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE
10. PROGRAMME DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PORTEURS DE NOTES CONCEPTUELLES
11. DIRECTIVES POUR L'ELABORATION DES NOTES CONCEPTUELLES.

ANNEXES :

Annexe 1. La certification des compétences en appui à l'employabilité: le Programme Intégré de Certification pour l'Emploi, PRICE

Annexe 2. Manuel de Procédures Opérationnelles du PAQ, version Juin 2017 (et annexes)

Annexe 3. Questionnaire d'auto-évaluation de la phase pilote du PRICE

Annexe 4. Guide (ou Canevas électronique) de soumission (NC & PC).

Annexe 5. Modèle de Curriculum Vitae.



PAQ-PromESSE

1. CONTEXTE

En référence au plan stratégique de la Réforme de l'Enseignement Supérieur 2016-2020, et particulièrement à son objectif d'améliorer l'insertion professionnelle des diplômés, le MESRS a impulsé un programme ambitieux visant à renforcer les Centres de Carrières et de certification des Compétences (4C) en tant que structures de suivi et d'aide à l'insertion dans le monde du travail et de relais entre l'Université et le monde professionnel ; un des résultats attendus de ce Programme est le renforcement de la mission de ces structures en relation avec la certification et la préparation à la certification des compétences.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) alloue une enveloppe budgétaire aux universités et établissements d'enseignements supérieurs et de recherche (EESR) désireux de disséminer et pérenniser les acquis du Programme Intégré de Certification des Compétence pour l'Emploi (PRICE, *Annexe 1*), en formant et certifiant les étudiants, les enseignants ainsi que les administrateurs des centres de passage d'examen existants et/ou, d'investir de nouveaux champs de certification en réponse à une demande du bassin d'emploi ou d'un besoin de positionnement par rapport à une niche porteuse d'employabilité.

Le MESRS compte mettre à profit le mécanisme compétitif du PAQ pour le financement de plans d'action et projets spécifiques qui viseraient l'atteinte de ces objectifs ; avec ce choix, et étant donné l'approche Bottom-Up que le PAQ encourage dans le processus d'identification des projets, l'autonomie qu'il confère aux institutions dans la conception et la mise en œuvre ainsi que la dimension compétitive et équitable qu'il met en jeu, le MESRS vise à pérenniser les acquis du PRICE, renforcer l'autonomie des structures 4C dans la gestion de leurs activités de préparation et de certification des compétences, et encourager l'émergence d'expériences innovantes comme la génération de ressources propres via en particulier la prestation de services au profit de l'environnement socioprofessionnel, le développement de MOOCs pour préparer à la certification du plus grand nombre d'étudiants, l'homologation internationale des institutions universitaires etc..

Ces termes de références fixent les objectifs, modalités de soumission et d'évaluation des propositions candidates aux allocations dédiées à la promotion du PRICE au sein des structures 4C des universités et des EESR, le « PAQ-PRICE » et ses deux volets :

- **Le PAQ-PRICE/Universités** est destiné aux universités qui devraient formuler –à travers le Centre 4C de l'Université- les besoins fédérés et communs à tous les EESR qui lui sont affiliés. La certification visée ici est principalement transversale et concerne en priorité les langues étrangères et, plus généralement, les compétences transférables (TICs, communication interpersonnelle et compétences relationnelles, management, entrepreneuriat, etc...).
- **Le PAQ-PRICE/EESR** s'adressent aux établissements d'enseignement et de recherche pour financer des certifications spécifiques, en relation directe avec professions auxquelles ils forment, de types « métiers » ou « Constructeur/Produit&Services/Marché ».

Les allocations du PAQ-PRICE serviront essentiellement à (i) développer les ressources logistiques, matérielles et pédagogiques du 4C en relation avec la certification des compétences et la labellisation institutionnelle, (ii) soutenir des formations et des certifications de compétences au profit des étudiants, des enseignants et des administratifs ainsi que, (iii) toutes initiatives de pérennisation des acquis.

Le PAQ-PRICE s'adresse à toutes les parties prenantes au système d'enseignement supérieur : les étudiants, les enseignants, les départements, les établissements d'enseignement supérieur, les universités et le tissu professionnel et associatif. Ces parties sont invitées à se constituer en équipes porteuses de projet autour des structures 4C au sein des universités et des EESR et à proposer un plan cohérent et réaliste d'exécution démontrant un lien direct entre les financements sollicités et l'atteinte des résultats attendus.

Les projets retenus seront exécutés dans un cadre contractuel selon une approche de gestion par résultats conformément aux procédures opérationnelles du PAQ (Annexe 2). Les institutions lauréates se soumettront à un suivi et à une évaluation de la mise en œuvre régulière ; les résultats de l'évaluation conditionneront le financement progressif des phases ultérieures du projet.

Le MESRS est ultimement responsable de l'atteinte des objectifs visés par ce programme compétitif ; il en assurera la supervision, le suivi et l'évaluation de l'exécution ainsi que l'assistance technique nécessaire pour le montage des projets et leur mise en œuvre.

2. OBJECTIFS.

L'objectif de cet appel à propositions est d'encourager les structures 4C éligibles au sein des universités (pour le PAQ-PRICE/Universités) et des EESR (pour le PAQ-PRICE/EESR), à soumettre des projets de développement et de promotion de leur mission de préparation et de certification des compétences des étudiants pour une meilleure intégration dans le marché de l'emploi.

Il est attendu que ces objectifs soient atteints notamment par (i) la mobilisation de l'assistance technique nationale et internationale pour le développement et la certification des compétences des étudiants, des enseignants/formateurs « ressources » et du staff administratif, (ii) le développement et l'application de méthodologie et outils innovants pour la préparation au passage des examens de certification, (3i) l'élaboration de procédures transparentes pour la sélection des candidats bénéficiaires de frais de passage des examens (vouchers), (4i) l'acquisition d'équipements et ressources nécessaires au fonctionnement optimal des centres d'examen.

3. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS.

Le processus complet se déroulera en trois (03) phases principales, comme suit:

Phase I. Une première phase concernera l'information et la formation autour du Programme.

Phase II. La deuxième phase est une phase d'évaluation et de sélection des propositions soumises à la compétition.

Phase III. Les Centres de Carrière 4C lauréats exécutent leurs projets respectifs dans un cadre contractuel avec le MESRS.

La phase I consiste à sensibiliser les établissements éligibles autour du programme, à les assister dans le développement de leurs propositions.

Cette phase se déroulera comme suit :

- Organisation d'ateliers de sensibilisation et d'assistance technique au profit de chaque université. Ces ateliers seront animés par des spécialistes en montage de projets assistés de spécialistes du domaine des 4C.
- Préparation, par les équipes d'enseignants des 4C, de notes conceptuelles (NC) qui seront soumises au MESRS via leurs EESR et Universités respectifs.
- Les NC approuvées seront autorisées à concourir à l'échelle nationale et invitées à être développées en propositions complètes (PC).

Durant la phase II, le MESRS coordonnera l'évaluation de toutes les PC soumises dans les délais et fera appel à des panels d'évaluateurs externes indépendants. Le financement sera attribué aux projets lauréats après délibération du Conseil des Universités et par décision du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

La phase III concerne l'exécution des projets lauréats qui démarreront après la phase de négociation puis la signature d'un contrat d'allocation de subventions entre le Ministère d'une part et le directeur/directrice du 4C porteur du projet, le directeur/doyen de l'EESR et le Président de l'Université ou le Directeur Général de la DGET d'autre part.

3. ELIGIBILITE DES ETABLISSEMENTS ET DES ACTIVITES.

Eligibilité des institutions. Cet appel à propositions est ouvert, selon le Volet du PAQ-PRICE, aux universités et EESR ou réseaux d'EESR, y compris ceux placés sous la double tutelle avec d'autres ministères, à condition de satisfaire aux conditions d'éligibilité fixées ci-dessous.

PAQ-PRICE/Universités. Les Universités éligibles sont celles disposant d'une structure 4C au sein de l'Université au moment de la soumission de la proposition de projet et qui aurait répondu au questionnaire d'auto évaluation des activités du PRICE engagé par le MESRS (*Annexe 03*). L'exercice d'auto évaluation est fondamental à ce stade car il permet l'analyse des résultats obtenus à ce jour et la mise en lumière des leçons qu'on devrait tirer au profit des nouvelles initiatives. Cette auto évaluation concerne :

- la méthodologie de préparation des étudiants (et éventuellement des enseignants et administrateurs de centres) au passage de l'examen de certification,
- la procédure de sélection des étudiants pour le passage de l'examen de certification et,
- l'évaluation des résultats ainsi que la proposition de pistes d'amélioration.

PAQ-PRICE/EESR. Tous les EESR ou réseaux d'EESR, y compris ceux placés sous la double tutelle avec d'autres ministères sont éligibles à ce Volet du PAQ-PRICE à condition de disposer, au moment de la soumission de la proposition de projet d'une structure 4C

opérationnelle qui sera porteuse de la proposition ou, directement associée. Le cas échéant, le MESRS se réserve le droit de demander aux EESR porteurs de propositions traitant des mêmes certifications qu'ils se constituent en réseaux de manière à fédérer les moyens/ressources et augmenter la visibilité de leurs actions.

Pour être éligibles, les institutions candidates aux allocations des deux volets du PAQ-PRICE devraient également fournir la démonstration d'une capacité suffisante de gestion pour administrer les allocations et pour acquérir les biens et services en conformité avec la réglementation en vigueur. Pour cela, il sera demandé un curriculum vitae (selon le modèle annexé) des membres de l'équipe du projet qui précisera les compétences qui seront mises à la disposition du projet et le temps qui lui sera consacré.

Eligibilité des dépenses. Le plafond du budget total qu'une institution universitaire est autorisée à soumettre pour un projet à durée maximale de 24 mois est fixé à :

- 200.000 dinars tunisiens pour le **PAQ-PRICE/Universités** et ce, tenant compte des coûts relatifs aux aménagements, acquisition de ressources (dont les vouchers) et aux services de consultants et autres que consultants ; le budget octroyé tiendra compte du nombre d'étudiants de l'Université.
- 50.000 dinars tunisiens pour le **PAQ-PRICE/EESR**

Les catégories de « dépenses éligibles » pouvant être financées par les allocations du PAQ-PRICE ainsi que les plafonds à ne pas dépasser pour chaque catégorie de dépenses figurent en *Tableau 2-a*. Les EESR sont libres de proposer des activités relevant de toutes les catégories indiquées en *Tableau 2-a* ou limitées à certaines. Dans tous les cas, les critères suivants d'éligibilité des dépenses suivants doivent être respectés :

- une allocation doit comporter des activités appartenant à plus d'une catégorie de dépenses ;
- le montant plafond à réserver aux travaux de génie civil pour la rénovation ou la modification de structures existantes ne peut pas dépasser 20 % d'une seule allocation ;
- le montant cumulé des dépenses pour les catégories « Biens et Services » et « Génie Civil » ne peut pas dépasser 80% d'une seule allocation.

Une liste de « dépenses non éligibles » figure en *Tableau 2-b*. Si une proposition comportant un ou plusieurs item (s) de la liste des dépenses non éligibles est retenue et bénéficie d'une allocation du PAQ-PRICE, le contrat entre le MESRS et l'institution universitaire lauréate ne renfermera pas le ou les item (s) non éligible(s) et le budget global de l'allocation sera réduit du montant du coût estimé du ou des item (s) inéligibles. L'institution universitaire concernée devrait procéder à l'acquisition du ou des item(s) par un investissement entièrement financé sur ses propres ressources.

Tableau 2-a. Seuils fixés par catégorie de dépenses pour l'allocation.

Catégorie de dépenses	Plafond des allocations
Biens & Services (dont acquisition de vouchers)	80%
Génie Civil (aménagement de centres d'examen)	20%
Services de consultants	30%
Formation	60%
Voyages d'études et missions à l'étranger	5%

Tableau 2-b. Catégorie de dépenses inéligibles.

DÉPENSES INÉLIGIBLES
Acquisition de terrains
Construction / acquisition ou location (hormis pour diffusion et séminaires) de nouveaux bâtiments
Frais liés à l'entretien, réparations, etc. des locaux autre que ceux dédiés aux Centres d'examen
Équipement de type véhicules à moteur
Salaire du personnel permanent
Frais de recherche sur site ou à l'étranger et équipement destiné exclusivement à la recherche

Toutes les propositions doivent intégrer la contribution des ressources propres de l'université ou de l'établissement à hauteur minimale de 2% représentant la contrepartie de l'établissement, gage de l'engagement institutionnel et d'une administration efficiente du projet. L'étendue des activités à considérer et des financements sollicités devraient tenir compte de la durée maximale des projets, fixée à 24 mois.

5. PROCESSUS DE SOUMISSION et DE SELECTION.

Notes conceptuelles. Les Notes Conceptuelles (NC) sont préparées au sein des institutions universitaires éligibles tels que définis en §4 et transmises au MESRS ; seules les NC envoyées dans les délais fixés et via les EESR et universités seront invitées aux ateliers d'assistance technique. Sans dépasser cinq (05) pages, elles devraient:

- (i) identifier un problème lié à l'employabilité des jeunes diplômés et à leur insertion dans le monde du travail,
- (ii) définir un objectif général pour l'investissement demandé,
- (3i) identifier en termes généraux les résultats attendus et l'impact de l'investissement,
- (4i) proposer un plan d'actions ayant pour objectif la résolution du problème identifié ou l'amélioration de l'existant.

Des directives pour formuler la NC sont données en paragraphe 11 de ces termes de référence. Les candidats sont invités à remplir le canevas électronique correspondant (des notes conceptuelles) joint en Annexe

Évaluation des propositions complètes (PC). Les EESR soumettent les PC au MESRS. Ces propositions doivent utiliser le canevas électronique de soumission de la PC figurant en Annexe de ces termes de référence et tenir compte des éléments suivants :

- Une liste détaillée des investissements demandés et d'un plan de mise en œuvre ;
- Un plan de suivi de la mise en œuvre et d'atteinte des résultats escomptés ;
- La preuve d'une capacité institutionnelle à gérer les allocations accordées ;
- Le respect des seuils des allocations et des dépenses éligibles,
- La contribution de l'EESR sur ses ressources propres à hauteur minimale de 2% représentant la contrepartie de l'EESR.

Les PC seront accompagnées obligatoirement des procès-verbaux retraçant le processus entier de validation de celles-ci par leurs directions et universités respectives.

Le MESRS s'assure de la recevabilité (documentation requise et conformité aux critères d'éligibilité en vigueur) et procède à l'évaluation technique de la proposition complète en mandatant pour cela un groupe d'experts externes œuvrant au nom du Comité de Pilotage du PAQ. L'évaluation est faite en deux (2) phases : (1) un examen des dossiers à huis clos et (2) une visite de terrain éventuelle, sur recommandation du panel d'EE validé par le Comité du PAQ.

Le processus détaillé est celui du PAQ-QE et figure dans le manuel de procédures opérationnelles du PAQ. Les critères d'évaluation généraux consignés en tableau 3 seront appliqués.

6. EXECUTION DU PROGRAMME

Les bénéficiaires des allocations du PAQ-PRICE signeront un contrat avec le MESRS. En acceptant cette relation contractuelle, les lauréats s'engagent à (i) assurer l'exécution complète des investissements et activités tels que proposés dans leur PC lauréate et à (ii) se soumettre au mécanisme de monitoring et de suivi-évaluation du PAQ.

Le contrat pour la mise en œuvre comportera :

- Une convention définissant les arrangements institutionnels, financiers et de passation des marchés ainsi que les obligations de rapport ;
- Un plan de passation de marchés (PPM) et un plan de mise en œuvre (PMO) couvrant la durée totale du projet, soit au maximum 2 années.

7. APPEL A PROPOSITIONS : DOCUMENTATION ANNEXEE

Les directives pour la préparation des propositions sont détaillées dans le Manuel de Procédures Opérationnelles (MPO) du PAQ. Les propositions suivront les modèles de canevas proposés (NC & PC). Ces documents sont annexés à ces termes de référence.

Tableau 3. Critères généraux de sélection des propositions complètes pour les allocations QE.

Poids	Critères de sélection des propositions complètes
Objectifs, conception et résultats du projet 25 points	- Qualité de l'auto évaluation et clarté des liens entre les investissements proposés et les forces et faiblesses identifiées. - Qualité et clarté du problème à résoudre. - Liens entre les objectifs de la proposition pour l'allocation proposée et ceux de l'établissement et de l'Université. - Qualité et clarté des liens entre les investissements proposés et les objectifs spécifiques du volet concerné par l'appel à propositions du PAQ. Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la conception, en particulier les employeurs potentiels ? - Dans quelle mesure les investissements proposés reflètent l'innovation, les nouvelles pratiques de gestion et le dialogue avec les étudiants ? - Dans quelle mesure la conception implique les nouvelles technologies qui seront utilisées ou développées ? - Dans quelle mesure les chronogrammes proposés sont faisables ? - Dans quelle mesure les indicateurs de résultats et d'impact sont bien articulés avec les investissements proposés et réalistes ?
Avantage pour la Société et pertinence 25 points	- Dans quelle mesure le projet proposé répond -il (1) aux objectifs du PAQ ? (2) aux objectifs spécifiques du volet du PAQ ?, (3) au plan de développement du MESRS et aux priorités de développement du Gouvernement tunisien, en particulier en matière de réformes et d'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'Enseignement supérieur ? - Dans quelle mesure le projet est de nature à réduire les déficits de compétence identifiés et permet de doter les étudiants diplômés des compétences et expériences que les marchés national et international nécessitent ? - Dans quelle mesure les résultats attendus vont répondre au besoin de la Société et de l'environnement socio-économique ?
Justification du budget 10 points	- Dans quelle mesure les dépenses sollicitées dans le budget (par exemple ressources humaines, infrastructures, équipements etc.) sont justifiées ? - Dans quelle mesure le projet est-il rentable ?
Engagement institutionnel 10 points	- Dans quelle mesure il y a la preuve de l'engagement du bénéficiaire de l'allocation par rapport aux investissements proposés dans l'allocation et les objectifs définis dans la proposition pour l'allocation ? - Dans quelle mesure les partenaires externes de l'établissement ont été impliqués ? - Qualité et clarté de la description de la gestion interne et de la pertinence de la gestion interne et du contrôle.
Pérennité 15 points	- Qualité, clarté et faisabilité des plans pour soutenir de façon durable les investissements et les changements produits par l'allocation après que le financement soit achevé. - Exhaustivité et pertinence de l'analyse de l'impact sur l'environnement socio-économique .
Efficacité et efficience 15 points	- Qualité et clarté des plans de l'institution pour le suivi et l'évaluation du projet - Qualité et clarté du plan de mise en œuvre. - Qualité et clarté des stratégies proposées pour atténuer les risques. - Qualité et clarté des liens avec les changements dans le processus d'enseignement et d'apprentissage.
TOTAL 100 points	

8. CANDIDATURES : DOCUMENTS A REMETTRE AU MINISTERE

Les candidatures admissibles seront remises par l'université ou la DGET en 05 exemplaires au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, UGPO PromESSE, Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis et ce, dans les délais fixés au paragraphe 9 suivant ; elles devraient comporter les pièces suivantes :

- Lettre du Président de l'Université ou du Directeur Général de la DGET présentant la liste complète des propositions présentées à la compétition et relevant de son université/DGET ainsi que les procès-verbaux retraçant le processus entier d'évaluation (avec avis et engagement du Conseil scientifique) ;
- Le canevas ou formulaire électronique (NC & PC) dûment complété et visé par l'ensemble des membres du consortium: Structure 4C-EESR-Université et partenaires s'il y a ;
- Un engagement des représentants légaux de l'institution candidate acceptant les termes de la proposition et s'engageant à soutenir le projet dans son exécution et à en assurer la pérennité s'il est récipiendaire d'allocations du PAQ.
- Une lettre d'approbation présentée par le représentant autorisé de chaque partenaire (s'il y a) en vue de confirmer sa volonté/engagement de participer au projet s'il est financé et préciser son rôle.
- les curriculum vitae (concis selon modèle joint) des membres de l'équipe du projet ainsi qu'une liste des projets auxquels les différents partenaires ont déjà participé dans le secteur concerné pour bien montrer la pertinence des ressources humaines impliquées.

10

9. Calendrier de Mise en œuvre.

Une proposition de calendrier de mise en œuvre figure dans le chronogramme ci-après :

Jalon	Date limite de réponse/réalisation
1. Appel à propositions	14 Juin 2017
2. Soumission des NC au MESRS (via les EESR et les Universités	14 juillet 2017
2. Assistance technique pour le développement des propositions : Phase 1 : AT 1 : Techniques de montage d'un projet Phase 2 : AT 2 : Finalisation des projets selon le canevas PAQ	Phase 1 : 18-19-20 juillet 2017 Phase 2 : 22-23-24 aout 2017
3. Soumission des propositions complètes par le biais de l'Université/DGET au MESRS	22 septembre 2017
4. Évaluation des propositions écrites, visites de terrain et classement.	22 septembre -23 octobre 2017
5. Sélection et publication des résultats par le MESRS	24 octobre au 08 novembre 2017
6. Négociation et Signature des contrats avec le MESRS	09 novembre au 1 ^{er} décembre 2017
7. Décaissement de la première tranche de financement et exécution des projets	A partir de Décembre 2017

10. Programme de l'assistance technique aux porteurs de propositions pour le PAQ.

L'assistance technique est destinée aux porteurs de Notes Conceptuelles qui ont été validées et transmises au préalable par l'EESRS et l'Université/DGET ; elle sera exécutée en deux sessions de formation-action séparées d'environ 4 semaines.

1. La première session de formation devrait permettre aux candidats éligibles de maîtriser les techniques pratiques de montage de projets répondant aux objectifs du PAQ-4C. Cette première session durera trois (3) jours et couvrira les aspects relatifs à (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes et groupes cibles, (ii) l'analyse des problèmes, des objectifs et l'élaboration des stratégies, (iii) la planification sous un format de cadre logique et, (iv) l'estimation des ressources (humaines et coûts) ainsi que le calendrier de la mise en œuvre.

La participation à cette première session est tributaire de l'acceptation de la NC par l'EESR et l'Université/DGET.

2. La deuxième session de la formation se déroulera 4 semaines environ après la première de manière à permettre aux équipes ayant suivi la session précédente de développer leur proposition selon le canevas du PAQ et de collecter/ préparer les pièces complémentaires et justificatives (CV des membres du consortium, devis estimatifs des investissements prévus par la proposition et plan de mise en œuvre). La durée de la deuxième session est de deux (2) jours et consistera à appuyer les candidats à la finalisation des propositions arrivées à maturité, en particulier en termes de préparation des plans de passation des marchés, de termes de références des activités et des arrangements de la mise en œuvre et du suivi des résultats

11. Directives pour l'élaboration des Notes conceptuelles. Les notes conceptuelles sont destinées à être un document concis ne dépassant pas cinq (5) pages. Les candidats à l'assistance technique sont invités à suivre les étapes suivantes :

- 1) Brève description du contexte (1/2 page suggérée) avec :
 - a. La description de la genèse du projet, du partenariat et du contexte dans lequel il opèrera,
 - b. La définition du rôle des principaux acteurs et partenaires dans la genèse du projet,
 - c. les enseignements tirés d'autres projets/programmes similaires (extraits d'études et de comptes- rendus d'évaluation).
- 2) Définition du problème et solution proposée (1/2 page suggérée), en répondant aux questions suivantes :
 - a. Quel est le problème et qui en est affecté ?
 - b. Quelles sont les solutions envisageables et quelle est la solution proposée ?
 - c. Quel est le but principal du projet ?
 - d. Quels sont les principaux éléments du projet ? Un des éléments du projet concerne-t-il le renforcement institutionnel pour un accompagnement efficace de la mise en œuvre ?
- 3) Définition du partenariat et responsabilités dans la mise en œuvre du projet (1 page suggérée) en précisant :

- a. Les parties prenantes, leurs compétences et complémentarité,
 - b. Les rôles et responsabilités des différents partenaires impliqués dans la réalisation,
 - c. Les parties impliquées dans la gestion du projet : qui est imputable et pour quoi ?
- 4) Définition des bénéficiaires cibles de l'allocation (1/2 page suggérée) en répondant aux questions suivantes :
- a. Qui va recevoir le bénéfice du projet une fois réalisé ?
 - b. Comment les bénéficiaires ont-ils été impliqués dans l'identification et la conception du projet ?
- 5) Description sommaire des résultats attendus (1 page suggérée) en listant les résultats (et produits) attendus des réalisations du projet. L'objectif spécifique est censé être atteint grâce à l'obtention d'un certain nombre de résultats ou produits dont l'utilisation par les bénéficiaires garantit le traitement des causes de la problématique à résoudre. Ces résultats devraient être décrits dans le temps.
- 6) Proposition d'indicateurs pour mesurer les résultats attendus (1/2page suggérée) :
- a. Pour chaque résultat, identifier un indicateur pour mesurer la progression vers les résultats fixés et leur atteinte,
 - b. Pour chaque indicateur, donner une valeur quantifiant la situation actuelle (valeur de base)
 - c. Pour chaque indicateur, identifier la nature des données à collecter, les sources auprès desquelles ces données sont à collecter et la période de cette collecte pendant la durée du projet.

ANNEXE 1. La CERTIFICATION DES COMPÉTENCES en appui à l'EMPLOYABILITÉ : le Programme Intégré de Certification pour l'Emploi, PRICE.

Le MESRS a engagé deux projets pilotes complémentaires, le Programme Intégré de Formation des Formateurs (PRIFF) et le Programme Intégré de Certification pour l'Emploi (PRICE) avec pour objectif global de piloter la qualité par la certification, celle-ci permettant d'aligner les formations ainsi que les compétences des formateurs, des étudiants et des diplômés avec les standards internationaux et de les faire valoir. Précisément, PRICE a pour objectif spécifique l'amélioration de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur en mettant à leur disposition un bouquet de certifications extra académiques dans des spécialités ciblées et compatibles avec les domaines de leur formation telles que les langues étrangères (DELFF et DELFF-Pro¹, APTIS², TOEIC), les TIC (principalement et à ce jour en LPI³), le management, les compétences transférables (Soft Skills), etc...

Du point de vue méthodologique, des Centres Universitaires d'Examen habilités pour la préparation à la certification puis pour la certification ont été déployés au sein des universités tunisiennes publiques, dotés de ressources humaines et matérielles et adossés aux centres de carrières pour constituer les 4C. Ces centres devraient profiter aussi bien aux étudiants en cours de formation qu'aux diplômés, en particulier ceux des jeunes établissements dans les régions, qui souhaitent améliorer et faire reconnaître leurs compétences dans un domaine donné et disposer pour cela -et dans un cadre d'équité régionale- de structures ad hoc de proximité.

La mise en place de ce projet a mobilisé un partenariat multi latéral engagé avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), l'Institut Français de Tunisie (IFT), le British Council-Tunisie, Amideast, LINUX et plus récemment Microsoft; le PRICE a requis le déploiement coordonné les activités prioritaires et complémentaires suivantes: (i) la formation puis la certification de noyaux d'enseignants pour la préparation des étudiants et leur évaluation ; (ii) la formation et l'habilitation d'administrateurs de centres de passage d'examen -condition sine qua non pour l'habilitation des centres certificateurs- ; (iii) la mise à disposition de chaque université de frais de passage d'examen de certification (ou vouchers) et, (4i) le développement de MOOC/CLOM⁴ en appui à la préparation de la certification. Désormais, les universités tunisiennes sont dotées de 33 centres de certification habilités pour le passage de la certification en langue française (DELFF et DELFF-Pro), en langue anglaise (APTIS et TOEIC) et en LINUX (LPI) et un élargissement à d'autres domaines de certifications est en cours. Environ 700 enseignants formateurs (en TKT⁵, TOEIC Propell, LPI..) et enseignants examinateurs en DELFF et DELFF-Pro ont été formés et certifiés, 6000 vouchers ont été délivrés aux universités au profit de leurs étudiants les plus méritants et deux MOOC/CLOM ont été initiés en appui à la préparation aux examens de certification.

13

¹ Les DELFF & DELFF Pro (Diplômes d'Études en Langue Française) correspondent à deux niveaux intermédiaires du Cadre Européen Commun de Référence (CECR) pour les Langues.

² L'APTIS est un test international permettant d'évaluer les acquis des étudiants en langue anglaise (speaking, listening, reading and writing) selon les normes CECR.

³ Le LPI (Linux Professional Institute) est un programme de certification multi-niveaux (LPIC-1, LPIC-2 et LPIC-3).

⁴ Massive Open Online Course/Cours en Ligne Ouvert et Massif.

⁵ TKT : Le Teaching Knowledge Test a été ouvert aux professeurs d'enseignement secondaire et enseignants hors départements d'anglais.

Dans le cadre du PRICE-Langue française, un MOOC/CLOM intitulé « *Préparer et réussir le DELF B2 et le DALF C1*⁶ », a été développé à l'Institut Supérieur des Sciences Humaines de Jendouba dans la continuité de son projet PAQ⁷ en collaboration avec l'Institut de Langues d'Oujda au Maroc, le Centre international d'études pédagogiques (CIEP, France), l'IFT et l'AUF⁸. Un projet similaire pour la préparation à la certification en LINUX a vu également le jour à SUP'Com et accompagne les étudiants des établissements d'enseignement supérieur certifiés LPI –ou en voie de l'être- pour le passage des examens LPIC 1&2.

Un nouveau projet pilote en Soft Skills est en construction en partenariat avec l'AUF. Il vise la certification internationale des compétences des étudiants futurs demandeurs d'emplois en développement de compétences transversales ou compétences de base en communication interpersonnelle et compétences relationnelles et leur certification ECo-C (*European Communication Certificate*). Conscient de l'apport du numérique pour l'innovation en formation ainsi que son utilité pour une formation massive, il est prévu le développement d'un MOOC/CLOM en Soft Skills pour appuyer les étudiants et diplômés dans la préparation des examens.

ANNEXE 2. Manuel des Procédures Opérationnelles et annexes (fichier électronique joint)

ANNEXE 3. Questionnaire d'auto-évaluation de la phase pilote du PRICE (pour chaque volet de certification).

A) Méthodologie de préparation au passage de l'examen de certification:

1. Les collègues enseignants, ayant assuré le cours de préparation à la certification, ont-ils suivi les ateliers de formation de formateurs ?
2. Avez-vous proposé une préparation spécifique au passage de l'examen ou vous vous êtes limité au cours existant et figurant dans le programme officiel ? dans le premier cas, cette préparation a-t-elle considéré les différents niveaux et adapté la préparation en conséquence ?
3. Avez-vous prévu des examens blancs lors de la préparation de vos étudiants au passage des examens ?
4. Avez-vous mis en libre accès, à la disposition de vos étudiants, des ressources (cours, examens blancs,...) pour faciliter leur préparation ?
5. Avez-vous impliqué d'autres structures pour la préparation de l'examen de certification (Exemple : Clubs d'étudiants –exemple : club de logiciels libres- etc..) ? Si oui, décrire le rôle joué par ses structures.

B) Sélection des étudiants pour le passage de l'examen de certification :

⁶ Le DALF C1 ou Diplôme Approfondi de Langue Française correspond à un niveau avancé du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Les DELF et du DALF sont les seuls diplômes d'Etat à valeur internationale validant la maîtrise du français et délivrés par le Ministère Français de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

⁷ Programme d'Appui à la Qualité (Intitulé du projet de l'ISSH de Jendouba : Appui à la qualité de la formation en langues).

⁸ <https://www.fun-mooc.fr/courses/ujendouba/36002/session01/about>

1. Quels sont les critères que vous avez adoptés pour sélectionner les candidats bénéficiaires des frais (vouchers) de passage des examens mis gracieusement à disposition?
2. Avez-vous prévu une séance d'information, auprès de vos étudiants, sur les modalités de passage de l'examen de certification? Si oui, quels sont les éléments qui ont été traités lors de cette séance ?
3. Pensez-vous que le nombre de vouchers mis à votre disposition dans le cadre du projet PRICE, suffit pour couvrir le nombre d'étudiants éligibles au passage des examens LPI ? Si non, avez-vous prévu d'autres ressources pour financer ce surplus ?

C) Évaluation des résultats et pistes d'amélioration :

1. Pensez-vous que les résultats réalisés à la suite de la session des examens, correspondent bien à vos attentes ?
2. Quelles sont les améliorations à apporter pour améliorer le processus de préparation à la certification et, de manière générale de la pérennité du Projet de certification des compétences?
3. Avez-vous prévu une évaluation de l'impact de la certification sur l'employabilité de vos jeunes diplômés ?
4. Avez-vous besoin, dans votre établissement, d'autres sessions de formation de formateurs (ou d'administrateurs de centres d'examen) pour la préparation à la certification? Si oui, quel est le nombre de collègues intéressés et le niveau de certification concerné ?

15

ANNEXE 4. Guides (ou Canevas électronique) de soumission pour la note conceptuelle (NC) et la proposition complète (PC).

ANNEXE 5. Modèle de Curriculum Vitae (fichier électronique (word) joint.



PAQ-PromESSE